

questions
de communication

Questions de communication

13 | 2008

La responsabilité collective dans la presse

Responsabilité journalistique et responsabilité politique

Le journal Ha-aretz face à la Commission Winograd sur la Deuxième guerre du Liban

Journalistic Responsibility and Political Responsibility. Ha-aretz and the Winograd Commission on the Second Lebanon War

Ruth Amossy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1708>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.1708

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2008

Pagination : 109-127

ISBN : 978-2-86480-952-4

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Ruth Amossy, « Responsabilité journalistique et responsabilité politique », *Questions de communication* [En ligne], 13 | 2008, mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1708> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.1708

Tous droits réservés

RUTH AMOSSY

Analyse du discours, argumentation, rhétorique
Université de Tel Aviv
amosy@attglobal.net

RESPONSABILITÉ JOURNALISTIQUE ET RESPONSABILITÉ POLITIQUE. LE JOURNAL *HA-ARETZ* FACE À LA COMMISSION WINOGRAD SUR LA DEUXIÈME GUERRE DU LIBAN

Résumé. — À travers une analyse de l'argumentation dans le discours, cette contribution explore le sens que revêt la notion de responsabilité de la presse quand elle traite d'une crise grave de la responsabilité politique. Elle montre comment le quotidien de gauche *Ha-aretz* a présenté le rapport intermédiaire de la Commission Winograd sur l'irresponsabilité des dirigeants israéliens dans la Deuxième guerre du Liban. À travers le traitement du discours rapporté et la construction d'un raisonnement syllogistique univoque, le journal s'engage dans une polémique avec le gouvernement qu'il somme de démissionner. Il remplit ainsi la mission que la Commission avait refusé d'assumer, se référant à son autorité en renforçant la légitimité d'une instance de contrôle démocratique, tout en tirant des conclusions qu'elle ne formule pas. Ce cas particulier permet d'ouvrir le débat sur la notion de responsabilité médiatique : consiste-t-elle à prendre position dans l'espace public en s'engageant dans un cas de crise, ou à ouvrir un espace de délibération susceptible de promouvoir la réflexion citoyenne ?

Mots clés. — Responsabilité, discours journalistique, Deuxième guerre du Liban, Commission Winograd, argumentation, discours rapporté, construction syllogistique.

La publication du rapport partiel de la Commission Winograd, nommée le 18 septembre 2006 par le gouvernement israélien pour enquêter sur la Deuxième guerre du Liban, a mis en lumière l'échec total des trois dirigeants auxquels était confié le pouvoir décisionnaire : le Premier ministre, Ehoud Olmert, le ministre de la Défense, Amir Peretz, et le Commandant en Chef de Tsahal, Dan Haloutz. C'est en raison de la gravité du sujet, et de la longueur de la procédure d'enquête, que la Commission a décidé de publier, dès le 30 avril 2007, un rapport intermédiaire. Les résultats partiels de l'enquête menée par cette Commission, à la tête de laquelle avait été nommé le Juge (à la retraite) Eliyahou Winograd, étaient accablants. Le rapport se gardait cependant de traduire ses conclusions en termes de recommandations pratiques : il n'appelait pas expressément à la démission des gouvernants impliqués, laissant à ceux-ci, mais aussi au public, le soin de décider des mesures concrètes à prendre. Cependant, les preuves accumulées sur le dysfonctionnement du gouvernement dirigé par Ehoud Olmert et la vigueur des formulations ne laissaient planer aucun doute sur la nature et la gravité des critiques. Aux yeux de nombreux citoyens-lecteurs, elles appelaient au départ des responsables non seulement de la « défaite », mais aussi – selon le rapport – d'une aventure militaire inconsidérée aux buts mal définis ; celle-ci avait été lancée sans plan global et sans la préparation nécessaire au niveau des moyens militaires et de la défense civile que suppose une entrée en guerre.

La publication, le 1^{er} mai 2007, d'un résumé du document largement diffusé par la presse a soulevé un tollé général. Le jeudi 3 mai, une grande manifestation de protestation sur la place Rabin à Tel-Aviv a eu lieu pour exiger la démission des responsables. Dan Haloutz, le commandant en chef de Tsahal, avait pour sa part déjà démissionné après avoir procédé aux interrogatoires qui s'imposaient au sein de l'armée. Le Premier ministre Ehoud Olmert, chef du Parti Kadima fondé par Ariel Sharon, et son ministre de la Défense, Amir Peretz du Parti travailliste, n'ont cependant pas jugé bon de céder la place.

Dans ces circonstances d'une exceptionnelle gravité nationale, la question de la responsabilité collective se pose à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle se trouve au centre du rapport de la Commission Winograd destiné à évaluer les agissements des responsables au moment de la prise de décision et pendant la guerre. Ensuite, elle a fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse à partir du rapport partiel livré au public, mais aussi des réflexions des journalistes sur le sujet. Enfin, elle se rapporte à l'écriture de presse, c'est-à-dire à la façon dont la presse assume collectivement sa responsabilité dans les pages d'un grand quotidien à un moment de crise nationale.

Je voudrais me concentrer ici sur la livraison du 1^{er} mai 2007 du quotidien *Ha-aretz*, au lendemain de la publication du rapport partiel de la Commission Winograd, pour voir comment l'éditorial et les articles d'information ou d'opinion de ce journal de gauche qui se veut critique et se destine « aux gens qui pensent »¹, traitent de la responsabilité gouvernementale. En d'autres termes, il s'agit de voir comment *Ha-aretz* assume sa responsabilité journalistique par définition collective, lorsqu'il traite de la question de la responsabilité des dirigeants au moment de la Deuxième guerre du Liban.

Il faut préciser d'emblée que les deux questions sont fort différentes et qu'on peut se demander dans quelle mesure elles se recoupent. En effet, c'est le sens même de la notion de responsabilité qui est ici en jeu. L'écart découle de la spécificité des fonctions assumées respectivement par les hommes politiques et par les journalistes dans la sphère publique. La responsabilité des dirigeants se décline avant tout en termes de *prise de décisions* qui engagent le pays tout entier. Elle découle du mandat octroyé aux gouvernants dans un régime démocratique et dans un pays en perpétuel conflit avec ses voisins. C'est donc en termes des fonctions confiées aux dirigeants politiques et militaires en charge du pays et de la stabilité de la région que se mesure une responsabilité qui est à la fois individuelle – chacun doit répondre de ses agissements – et collective – c'est le groupe des décisionnaires qui est ici saisi en tant que collectivité.

Quelle est alors la responsabilité du journal ? Elle doit, elle aussi, se mesurer en termes des fonctions qu'assume la presse sur la place publique. Elle se donne comme mission d'informer aussi fidèlement que possible les citoyens en leur procurant tous les éléments nécessaires pour se former une opinion et participer à la gestion de la cité. Elle a donc pour finalité principale d'orienter l'opinion publique – vocation qui se partage entre la prétention à la neutralité et à l'objectivité de la presse dite d'information, d'une part, et la prise de position qui caractérise la presse d'opinion, d'autre part. La responsabilité assumée se définit en termes de déontologie professionnelle, laquelle a déjà fait couler beaucoup d'encre tant dans les manuels de journalisme que dans les études de presse². Il faut cependant bien voir qu'elle inclut une dimension éthique plus générale qui implique une prise en compte des valeurs qui doivent fonder la vie de la *polis*.

¹ Créé en 1919, *Ha-aretz – Le Pays* – est le journal des intellectuels israéliens et le fer de lance de la gauche. C'est le troisième quotidien, après *Yediot Aharonot* et *Maariv*. Dans sa présentation sobre, il se veut analytique et critique et n'hésite pas à s'engager dans diverses luttes liées aux accords d'Oslo, au retrait des territoires occupés ou au combat contre le cléralisme. Dans un pays où les journaux n'hésitent pas à prendre position sur des problèmes de société et des questions de politique internationale, il fait entendre une voix qui s'écarte souvent non seulement de celle de la droite nationaliste, mais aussi des lieux communs de l'opinion courante.

² On consultera à titre d'exemples Martin-Lagardette (2000) et Limor, Mann (1997).

Dans ce cas précis, le journal *Ha-aretz* prend la responsabilité de l'idée qu'il répercute de la responsabilité des dirigeants politiques et militaires lorsqu'ils déclenchent un conflit armé, et de la façon dont ils doivent assumer leurs erreurs. Le métadiscours sur la responsabilité politique définie en termes de prise de décision est donc l'espace même dans lequel les articles de presse assument leur responsabilité propre. Que donnent-ils à comprendre et à penser au grand public non seulement du cas présent, mais aussi de la responsabilité gouvernementale et de la manière de la mettre en pratique ? Dans quelle mesure se considèrent-ils comme des arbitres dans le débat qui oppose deux conceptions de la responsabilité à la suite des conclusions du rapport : celle du Premier ministre, qui considère qu'il doit rester en place pour corriger les erreurs dénoncées par la Commission, et celle des opposants qui réclament la démission immédiate de ceux qui doivent, selon eux, payer le prix de leur défaillance ? On tentera de répondre à ces questions par les voies de l'investigation linguistique, à savoir de l'analyse du discours et de l'analyse argumentative (intégrées dans ce que j'appelle « l'argumentation dans le discours », Amossy, 2000). Il faudra voir par quels moyens discursifs, par quelles voies argumentatives, l'écriture journalistique guide le public et remplit ses fonctions dans l'espace public.

La mise en mots du rapport de Commission Winograd dans le discours journalistique

L'édition du 1^{er} mai 2007 est en grande partie consacrée au rapport intermédiaire de la Commission d'enquête sur la Deuxième guerre du Liban. Un article exceptionnellement long présente une partie (nécessairement congrue) du texte même de la Commission. Un ensemble d'articles dans la rubrique information le reprennent et en traitent abondamment. Quelques articles de commentaires s'y ajoutent et l'éditorial lui est comme de droit réservé. On examinera donc prioritairement la façon dont le journal rapporte les positions de la Commission Winograd. En effet, la parole du journaliste se présente ici expressément comme un redoublement du rapport officiel, qu'elle cite abondamment. Ce faisant, elle remplit évidemment sa mission, qui est d'informer le public. En même temps, les citations sont l'objet de développements et de commentaires qui les dépassent tout en tirant d'elles leur autorité³. C'est essentiellement par ce biais que le discours journalistique tente de réussir le pari que Charaudeau (2005 : 153)

³ Le discours journalistique obéit ainsi à sa vocation propre : « Tout en étant la reprise d'un discours premier [...] il crée une réalité nouvelle.[...] Dès qu'on dit que quelqu'un a dit quelque chose, on dit quelque chose d'autre » (Mouillaud, Tétu, 1989 : 184). Le discours rapporté est en soi interprétation et argumentation.

décrit comme « analyser pour éclairer, mais éclairer sans déformer ; [...] argumenter avec impartialité, mais argumenter en dénonçant ».

La titrairie joue un rôle dominant dans la présentation des résultats du rapport. Elle manifeste dès l'abord la pratique des journalistes : usage du discours rapporté et de la référence à l'original, en soi informative, d'une part ; reformulations et commentaires qui orientent le lecteur, d'autre part. Les titres d'une partie des articles consistent en citations mises entre guillemets : « Les responsables des défaillances : le Premier ministre, Peretz et Haloutz », « Le Commandant en chef a agi de façon impulsive », « Échec grave du jugement, de la responsabilité et de la prudence » du Premier ministre. D'autres titres ciblent le rapport en évaluant sa nature et sa portée : « Le rapport le plus sévère » (Zeev Segal), « Un coup dur » (Alouf Ben), « Et c'est encore la partie la moins grave » (Amos Har'el, Avi Ishashcrof). D'autres, enfin, donnent une interprétation de la situation créée par la divulgation du rapport partiel : « La corde est déjà nouée » (Yossi Werther), « Le roi est nu » (Ari Shavit), « Winograd : "Vous avez échoué". Olmert : "Je ne partirai pas" » (Nir Hasson, Amos Har'el, Yossi Werther, Alouf Ben, Mazal Meoulam). L'utilisation des figures de rhétorique, en l'occurrence l'analogie sous forme de cliché et de référence à un conte populaire, ou l'antithèse dans la juxtaposition des déclarations de Winograd et d'Ehoud Olmert, permettent sur le mode allusif des prises de position qui, dans des formulations explicites, auraient peut-être paru lourdes et par trop voyantes. Ces figures viennent renforcer l'effet des bribes de citations focalisées sur les accusations de la Commission, et des évaluations de l'extrême gravité du rapport, pour présenter le gouvernement Ehoud Olmert sous son jour le plus défavorable. Dans la titrairie, qui relève de la responsabilité globale du journal, la faillite des dirigeants est mise en vedette et la poursuite de leur mandat implicitement remise en cause, avant même que le lecteur ne prenne connaissance du détail de l'affaire et de l'argumentaire des journalistes.

Dans ces articles, la question de la responsabilité que les dirigeants n'ont pas su assumer est abondamment traitée. Deux articles, notamment, rendent compte du rapport en résumant sous formes de points, à la fin du texte, les divers titres auxquels Ehoud Olmert, d'une part, et Dan Haloutz, de l'autre, ont fait preuve d'irresponsabilité. On remarquera que l'attribution, ici, d'une responsabilité individuelle confiée à chacun des intéressés par la nature même de ses fonctions publiques ne contredit en rien celle de responsabilité collective. Celle-ci ne signifie pas, en effet, la dilution de la responsabilité personnelle dans une sorte de culpabilité généralisée (que dénonçait Hannah Arendt, 2003) mais au contraire une responsabilité de groupe, celle des dirigeants qui ont un pouvoir décisionnaire, dans laquelle chacun doit néanmoins répondre pour soi en fonction du rôle que ses titres lui confèrent.

Le Premier ministre, soulignent les journalistes à la suite du rapport, a failli dans la façon dont il a pris ses décisions. Que signifie en l'occurrence prendre ses responsabilités ? La responsabilité du dirigeant par rapport au peuple dont il tient le sort entre les mains implique une mûre délibération avant toute prise de décision. Pour exercer son jugement à bon escient, le Premier ministre – surtout dans le cas d'un chef d'État nouvellement nommé et possédant peu d'expérience, doit s'aider de conseillers chevronnés. La responsabilité du dirigeant nécessite aussi une grande prudence liée à la vérification minutieuse de la situation, tant sur le plan militaire que sur celui de la préparation de l'arrière. Plus encore, il importe de voir dans quelle mesure la guerre est inévitable en examinant quelles sont les alternatives et dans quelle mesure les objectifs de la campagne militaire – qui doivent être clairs – sont réalisables. Dans le cas présent, n'ont pas été traitées de façon approfondie une série de questions décisives : cette guerre s'imposait-elle et n'y avait-il pas d'autres possibilités de réaction aux agissements du Hezbollah ? Quels étaient les objectifs militaires et politiques poursuivis par les opérations de Tsahal et dans quelle mesure était-il possible de les atteindre ? Quelles seraient les conséquences de cette campagne pour la population du nord d'Israël, qui s'est trouvée sous les bombardements de l'ennemi dans un état d'impréparation total ? Pour ne pas avoir étudié à fond tous ces problèmes avant de se lancer dans une attaque militaire d'envergure, le Premier ministre et le ministre de la Défense ont fait preuve d'irresponsabilité. En d'autres termes, ils n'ont pas rempli comme il se doit leurs fonctions de décisionnaires sur des sujets vitaux et ont lancé à la légère une campagne qui a semé la mort et la destruction dans la région.

Telle est la position de la Commission Winograd que les journalistes suivent ici fidèlement. En concordance avec les titres sélectionnés par la rédaction, les articles s'accordent tous non seulement pour rapporter les termes sévères de la Commission, mais aussi pour accabler le Premier ministre et monter en épingle son échec. Ils donnent à cet effet de longues citations du rapport, dont certaines ne paraissent pas dans le résumé de quelques pages diffusé auprès du grand public, mais dans la version plus complète du rapport partiel. Ainsi, dans l'article d'Alouf Benn, trouve-t-on : « Les processus de prise de décision qui se sont déroulés en son for intérieur restent pour nous à l'état de boîte noire », suivi d'une parole rapportée au discours indirect : « Mais la Commission a eu l'impression qu'Olmert est venu participer aux débats décisifs alors que sa décision, dans son principe, était déjà élaborée et mise en forme ». Ce texte constitue un fragment de l'ensemble suivant :

« Clause 120. Nous n'avons pas une image claire des modalités selon lesquelles le Premier ministre a pu prendre conseil individuellement pendant la période dont il est question. Les processus de prise de décision qui se sont déroulés en son

for intérieur restent pour nous à l'état de boîte noire et nous examinons les décisions (dans ce qu'elles contiennent et dans ce qu'elles ne contiennent pas), et les processus qui y ont mené, dans l'hypothèse que s'il y avait eu des processus clairs et importants, nous en aurions eu vent. L'impression que nous avons reçue est que le Premier ministre est venu participer à cette époque aux débats décisifs alors que sa décision était déjà élaborée et mise en forme. Nous n'avons aucune trace susceptible de nous fournir une indication sur les hésitations qui ont pu être les siennes, sur les alternatives qu'il a prises en compte ».

L'évocation de possibles hésitations est gommée, et le texte se termine sur une autre citation concluant que « la décision de partir en guerre a été prise hâtivement par le Premier ministre lui-même, en un processus en grande partie informel sur lequel on ne possède aucun document public » (Clause 121 dans le rapport). La clause 122, notant qu'il « nous a été rapporté – et nous n'avons aucun fondement pour mettre cela en doute – que d'autres Premiers ministres ont agi de même, mais ce n'est pas une raison pour excuser l'échec » est omise. En bref, l'article, tout en citant à bon escient et avec précision le rapport, en sélectionne des fragments qui, sans le déformer, le radicalisent en le dépouillant de ses précautions oratoires, de ses concessions, de son souci de peser le pour et le contre et de prendre en considération d'éventuelles objections. Il lui donne une forme concise qu'impose certes l'écriture journalistique, mais qui en même temps simplifie et transforme en réquisitoire sommaire un rapport destiné selon la Commission (j'y reviendrai) à corriger les défaillances du passé pour assurer l'avenir.

L'orientation contestataire donnée aux articles qui se font l'écho du rapport officiel est renforcée par la liberté que se donnent les journalistes de prendre position dans les pages d'information à grand renfort d'axiologiques. Ceci apparaît dans les présentations qui évaluent en termes hyperboliques la gravité du rapport : « Les conclusions de la Commission concernant le Premier ministre, Ehoud Olmert », écrit Alouf Benn dans « Un coup dur », « sont stupéfiantes de sévérité et remettent totalement en cause le raisonnement qui l'a mené à la décision de déclencher la Deuxième guerre du Liban ». L'hyperbole est ici de saison, et on la retrouve plus loin, cette fois appliquée aux agissements du gouvernement : la Commission a considéré que « la prise de décision s'est faite à la légère, hâtivement, [...] et a mené le pays au galop vers le gouffre ». Il en va de même dans les commentaires faits sur Dan Haloutz et Amir Peretz. Du premier, les journalistes soulignent le caractère dominateur et l'arrogance. Se référant au rapport qui mentionne la défense faite aux officiers de faire entendre auprès du gouvernement des opinions qui diffèrent de celles du commandant en chef, l'article intitulé « Et c'est encore la partie la moins grave » reformule le rapport qui traite Dan Haloutz de personnalité « charismatique et dominante » en ces termes : « Il semble que c'est seulement par politesse qu'elle ne l'a pas traité de dictateur ».

En bref, en faisant basculer le discours de la Commission Winograd du genre du rapport officiel au genre de l'article de presse, les journalistes modifient sa force et décuplent son pouvoir d'accusation. Diverses modalités de l'écriture de presse, on l'a vu, travaillent à orienter l'opinion publique dans ce sens : la rhétorique des titres, la référence à l'autorité de la Commission et le maniement du discours rapporté, l'inscription de la subjectivité dans le discours et les prises de position tranchées, l'hyperbolisation. Toutes ces procédures contribuent à réécrire le rapport officiel en renforçant la violence de l'accusation portée contre les dirigeants.

Du maniement et des objectifs de la parole argumentative

Mais comment expliquer le choix quasi unanime du modèle du réquisitoire, et comment, dans ce traitement de l'(ir)responsabilité politique, *Ha-aretz* entend-il assumer sa responsabilité propre : celle qui incombe à l'écriture de presse et qui est tributaire de ses fonctions ? La première mission consiste à informer le public : c'est ce que fait *Ha-aretz*, à l'instar des autres journaux, en rendant compte du rapport de la Commission Winograd et en en reprenant et commentant de nombreux extraits cités entre guillemets. Sa deuxième fonction consiste à diffuser et faire respecter le rapport en même temps que le fonctionnement démocratique du pays : le journal fait écho aux conclusions de la Commission Winograd et en confirme l'autorité absolue en même temps qu'il se réclame de cette autorité. Ce faisant, il fait entendre la voix de ceux qui, dans le cadre des institutions démocratiques existantes, sont chargés de contrôler les éventuels débordements et errements du gouvernement élu en Israël. La troisième fonction du journal consiste à faire entendre une voix critique à l'égard du pouvoir qui conforte son rôle de feuille d'opposition, le journal de la gauche qui pense et fait penser. En l'occurrence, il dit se faire l'écho fidèle d'une dénonciation officielle prononcée ailleurs.

Cependant, aucune de ces fonctions ne suffit à rendre compte de l'accentuation emphatique des accusations portées contre les dirigeants qui ont déclenché et contrôlé la Deuxième guerre du Liban. S'agit-il, tout simplement, du grossissement et du traitement hyperbolique tout naturellement accordé à un scoop ? L'hypothèse semble insuffisante dans le cas d'un journal sobre et sérieux comme *Ha-aretz*. S'agit-il de fortifier une position fortement entamée par l'adhésion presque dénuée de critique du journal « des gens qui pensent » à la guerre au moment où elle a été déclenchée ? Cette hypothèse n'est pas exclue, bien qu'en soi invérifiable. Mais l'essentiel, en termes d'analyse du discours journalistique, me semble se situer ailleurs. S'il importe au journal de

dresser un réquisitoire contre l'actuel gouvernement, c'est pour exiger une démission immédiate qui ne semble en rien garantie. Et cela pour deux raisons majeures : elle ne fait pas partie des conclusions explicites de la Commission ; elle est rejetée par les dirigeants, qui s'y refusent totalement. Dans ces circonstances, qu'il importe d'examiner de plus près, le journal prend sur lui de faire entendre un impératif éthique et démocratique censé transmettre les exigences de la majorité, et de fournir l'argumentaire qui permet d'en asseoir le bien-fondé. Le quotidien de gauche entend remplir le vide que créent, dans la sphère publique, le silence de la Commission et la défaillance des élus.

C'est ainsi que le journal construit un syllogisme univoque à partir d'un enthymème qui laisse régner un certain flou dans la mesure où sa prémisse majeure et sa conclusion sont omises. La présentation synthétique et emphatique de la prémisse mineure du syllogisme (les gouvernants ont gravement failli) mène à la mise en place du raisonnement syllogistique suivant : *Des dirigeants qui ont failli en ne prenant pas leurs responsabilités ne sont pas dignes de gouverner* (majeure manquante) ; Ehoud Olmert et Amir Peretz ont failli et n'ont pas pris leurs responsabilités (mineure formulée) ; Ehoud Olmert et Amir Peretz ne sont donc pas dignes de continuer à gouverner - ils doivent partir (conclusion manquante). En d'autres termes, la forte insistance du rapport intermédiaire sur les accusations dont le Premier ministre et le ministre de la Défense sont l'objet mène à la nécessité de leur démission.

Or, il s'avère dès l'abord que rien n'est moins évident que ce syllogisme en filigrane, dont le titre « Winograd : "Vous avez échoué". Olmert : "Je ne partirai pas" » entend souligner la pertinence en usant d'un raisonnement par l'absurde. Il faut bien voir, dans ce cas, que la position du journal s'affirme d'autant plus fortement qu'elle s'oppose à celle du Premier ministre, dont la réaction a d'ores et déjà été diffusée le soir du 30 avril à la suite de la remise officielle du rapport partiel le même après-midi. Cette brève allocution prend note des conclusions extrêmement sévères de la Commission et annonce la ferme intention d'Ehoud Olmert de « corriger » en profondeur et rapidement tout ce qui doit l'être. Il déclare à ce propos : « Il serait incorrect de démissionner et je n'ai pas l'intention de le faire. C'est ce gouvernement qui a pris les décisions et c'est ce gouvernement qui s'emploiera à en corriger les défaillances ». Selon Ehoud Olmert, prendre ses responsabilités, ce n'est pas se retirer après avoir commis une erreur, aussi grave soit-elle, mais au contraire rester à son poste pour la réparer.

Cette position est dès l'abord dénigrée par le journal, qui écrit (dans « Un coup dur ») : « Olmert [...] a décidé *comme on pouvait s'y attendre* qu'il devait rester dans ses fonctions » (mis en italique par nous). La décision est

imputée à « la campagne pour la survie » du Premier ministre. Il faut donc bien voir que les textes journalistiques se détachent sur fond de polémique. Cette dimension doit être prise en compte si l'on veut comprendre le bien-fondé des techniques de persuasion examinées plus haut. En effet, l'interdiscursivité, l'argument d'autorité, l'analogie, le raisonnement par l'absurde, l'hyperbole, etc. contribuent à une présentation de la situation qui entend dévaloriser et déconsidérer les positions gouvernementales. L'information, qui se veut fidèle et non biaisée, emprunte en réalité la forme d'une contestation : elle se situe d'entrée de jeu dans une violente confrontation d'opinions. Il s'agit de combattre la thèse d'Ehoud Olmert, et d'acculer à la démission les responsables de la faillite de l'été 2006 dont les considérations politiciennes doivent être dénoncées.

Cette polémique s'explique par le vide créé par le refus de la Commission Winograd de donner des recommandations personnelles, et par le flou qu'elle laisse régner autour de la solution qu'elle considère comme appropriée. En effet, si deux interprétations opposées des mesures à prendre et de la meilleure façon pour les dirigeants d'assumer leurs responsabilités peuvent être avancées, c'est parce que le rapport permet de reconstruire sur une même base deux syllogismes antagonistes. Dans le texte de la Commission, seule la prémisse mineure est formulée en toutes lettres : les dirigeants ont gravement failli à leurs responsabilités. La majeure dont dépend la validité du raisonnement – la règle générale sur laquelle repose la déduction (*Des dirigeants qui ont failli en ne prenant pas leurs responsabilités ne sont pas dignes de gouverner*) n'est pas donnée (j'y reviendrai). Quant à la conclusion, elle n'est pas tirée par la Commission, qui se refuse ouvertement à donner des recommandations personnelles tout en disant se réserver le droit de le faire plus tard. Ehoud Olmert, comme le notent les journalistes, déduit commodément de ce silence que la Commission ne lui demande pas de démissionner, parce que si elle l'avait voulu, elle l'aurait dit en toutes lettres. Il propose une autre majeure : *ceux qui ont failli doivent réparer les erreurs commises*, qui s'oppose à celle à laquelle se réfèrent ses opposants – ceux qui ont gravement failli doivent se désister.

Prise de position et mission citoyenne

On peut se demander si la responsabilité de l'écriture de presse ne consisterait pas à rendre compte de la double alternative qu'ouvre le texte d'Eliyahu Winograd. Sans doute ne se dérobe-t-elle pas tout à fait à cette tâche. Ainsi l'ambiguïté est-elle relevée dans un entrefilet signé Nir Hasson (2 mai). La Commission Winograd signale (la note 8 de la clause 17, p. 116) que la culture israélienne a tendance à suspendre de leurs fonctions les responsables qui admettent qu'ils ont commis une erreur, et qu'une culture qui ne permet pas à ceux qui ont failli de conserver

leurs fonctions dans les cas adéquats ne favorise pas l'apprentissage. Cette remarque sur la nécessité de laisser les responsables réparer leurs erreurs est cependant mise en perspective sur cette déclaration, d'un tout autre ordre, de la même Commission Winograd :

« Nous ne posons pas dès à présent que nous ne ferons pas de recommandations personnelles, car souvent il est impossible de parvenir à effectuer une correction indispensable et urgente sans remplacer ceux qui ont occupé des postes clés dans les événements sur lesquels a porté l'enquête ».

L'article signale par ailleurs que la Commission en appelle au verdict du public. Si ce très bref exposé journalistique relève clairement ce qui apparaît comme une contradiction interne, ou tout au moins une ambiguïté, il le fait néanmoins sans commentaire critique. Les autres journalistes ne s'attardent pas sur ces données, pourtant centrales pour la construction de leur raisonnement.

Ils prennent encore moins en compte, au lendemain de la publication du rapport partiel, les déclarations préliminaires de la Commission. Celle-ci insiste pourtant sur ses options propres. La « lutte de certains, lit-on dans la clause 32, se concentre sur le fait que ceux qui ont failli doivent – selon eux “prendre leurs responsabilités” et céder la place », alors que d'autres voient dans cette crise l'occasion de corriger toutes les défaillances relevées dans cette guerre afin de préparer l'avenir. La Commission (le texte est en gras) adopte la deuxième attitude – non pas qu'il ne soit pas important d'enquêter sur le passé et d'éclaircir la question des responsabilités, mais l'essentiel est de corriger les défaillances qui auront été dévoilées. En bref, la Commission hiérarchise ses fonctions en privilégiant l'avenir au détriment du passé : elle ne se veut pas une instance juridique tournée vers un temps révolu qui recherche des coupables (elle n'est pas un tribunal), mais une conseillère susceptible d'offrir sa contribution sur le plan délibératif, tournée vers le futur et soucieuse de tirer de l'analyse d'un échec avéré des conclusions susceptibles d'éclairer les dirigeants, voire de fournir au personnel politique des normes de bon fonctionnement.

Or, cette position ne fait l'objet d'aucun commentaire et n'est pas vraiment prise en compte par les journalistes. Sans doute peut-on comprendre la réticence de *Ha-aretz* à s'attarder sur cet aspect du rapport en vue de la nature de la Commission d'enquête, qui avait fait au départ l'objet d'une polémique de la part de ceux qui exigeaient une commission d'Etat, sur le modèle de la Commission Agranath ; celle-ci avait été nommée en octobre 1973 pour enquêter sur les insuffisances du gouvernement et de l'armée pendant la guerre de Kippour, et non d'une commission gouvernementale qui dépendrait de ceux mêmes qu'elle devrait évaluer. En ce 1^{er} mai 2007,

une analyse trop serrée des déclarations de principe des membres de la Commission Winograd risquait de réveiller des querelles oubliées à un moment inopportun. Au vu de la sévérité des jugements portés sur le gouvernement en place, le journal a jugé de son devoir de soutenir l'autorité de la Commission en tant qu'instance démocratique de contrôle du pouvoir; et non d'en signaler les insuffisances. À cette fin, le journaliste, Zeev Segal, s'engageant dans une comparaison entre les différentes commissions d'enquête nommées au cours des années pour faire toute lumière sur des problèmes graves, conclut que la Commission Winograd a fait ses preuves en n'hésitant pas à accabler le gouvernement même qui l'a nommée. L'éditorial formule les choses avec plus de force encore en notant « qu'un rapport plus sévère que celui de la Commission Winograd sur la Deuxième guerre du Liban n'aurait pu être rédigé, même si on avait nommé pour l'enquête une Commission d'État ». On comprend donc que le journal se refuse à signaler le problème causé non seulement par l'absence de toute conclusion dans le rapport, mais aussi par les tensions qui traversent le texte du rapport intermédiaire. Aussi *Ha-aretz* se garde-t-il bien de mettre en lumière la confusion qui règne sur la prémisse majeure, ou principe général qui régit la déduction. Pour pallier les insuffisances du texte dont il entend faire respecter l'autorité, il choisit un autre biais: construire lui-même le syllogisme manquant, comme s'il s'imposait spontanément à tout lecteur du rapport.

C'est ainsi que les journalistes passent du discours de la Commission – avec un découpage, des reformulations et des commentaires de leur cru soulignant de façon uniforme et emphatique la responsabilité des dirigeants – aux conclusions qu'il faut selon eux en tirer en s'appuyant sur un principe (la majeure) non explicité : ceux qui ont failli doivent partir; prendre ses responsabilités c'est payer ses erreurs en se retirant des fonctions de pouvoir. Le discours de presse apparaît ici comme une démonstration voilée qui entend tirer les conséquences pratiques du rapport à *la place de la Commission*, qui a choisi de rester dans le flou. Il se substitue subrepticement à elle dans le mouvement même où il prétend se mettre sous son autorité, et cela pour ne pas avoir à critiquer une instance de régulation démocratique au moment où son enquête fait le jour sur des dysfonctionnements graves.

Ainsi l'article « Le roi est nu », après avoir souligné que le rapport Winograd avait dissipé la brume faite de mensonges et de demi-vérités dont se protégeaient les dirigeants, et déclaré que « la barque navigue sans capitaine », en tire-t-il directement les conclusions suivantes : « Si Ehoud Olmert avait en lui quelque droiture, il aurait déjà démissionné hier dans la nuit [...]. Mais le Premier ministre n'a aucune droiture. Il ne sait pas s'incliner devant une institution démocratique ou une instance morale ». Le refus de renoncer volontairement à son poste est évalué sur la base des valeurs dont se nourrissent la morale individuelle et l'éthique démocratique. C'est à cause de son incapacité à assumer son échec individuel et à en payer les

conséquences, mais aussi à respecter le verdict d'une instance qui garantit le bon fonctionnement de la démocratie, qu'Ehoud Olmert se voit condamné par le journaliste. L'article « La corde est déjà nouée » pose, de son côté, que tous les projets d'avenir politique d'Ehoud Olmert s'effondrent avec la publication du rapport dévastateur de la Commission : « Il se retrouve sans horizon politique, [...] avec des ennuis qui s'amoncellent dans presque tous les domaines ». Ici, ce n'est pas sur des considérations de principe, mais sur une constatation factuelle (non prouvée) qu'est tirée la conclusion selon laquelle « le responsable qui a failli doit partir » : « Olmert n'a le choix qu'entre la démission ou une agonie politique humiliante ». La prémisse majeure, passée sous silence, est qu'un dirigeant politique n'a pas d'avenir quand il a gravement failli (croyance qui est évidemment sujette à caution). Comme dans le premier cas, le raisonnement adverse n'est pas mentionné et l'alternative formulée par l'opposant n'est pas prise en compte.

L'argumentation est plus développée dans l'article de Zeev Schiff, qui donne des arguments et des preuves à l'appui de la conclusion qu'Ehoud Olmert et ses acolytes doivent partir. En effet, il signale la possibilité, maintes fois évoquée à l'époque, d'une guerre proche que l'équipe actuelle n'a pas les capacités de diriger : « Un changement s'impose dans la composition de l'équipe des dirigeants d'Israël, et dans son approche de la paix et de la guerre ». À cela s'ajoute que les citoyens ne faisaient plus confiance à ce gouvernement déjà avant la publication du rapport, lequel n'a fait qu'accroître cette méfiance. C'est donc sur des considérations pratiques que s'appuie Zeev Schiff pour construire le syllogisme : un gouvernement dont l'incapacité est avérée ne peut pas mener à bien une nouvelle guerre ; or une nouvelle guerre est prévisible ; donc le gouvernement qui a prouvé son incapacité à la gérer doit démissionner. Le raisonnement d'Ehoud Olmert est réfuté par le doute que fait peser le journaliste sur la capacité de son gouvernement à exécuter les changements qui s'imposent. La preuve en est, écrit Zeev Schiff, que depuis un an que la guerre est terminée, rien n'a été fait – aucun débat de fond sur la conception de la sécurité n'a eu lieu : ce débat dont les éléments ont pourtant été préparés par Dan Meridor s'est vu à chaque fois repoussé. Pour éviter une nouvelle catastrophe et redresser la situation, une modification de l'équipe au pouvoir semble donc s'imposer. Le même argumentaire est ainsi chaque fois reconduit sur d'autres bases : morales, pratiques, militaires. Un même objectif est poursuivi par les divers journalistes : montrer l'inéluctabilité d'une démission du gouvernement Ehoud Olmert.

Effets de polyphonie

Au discours critique des journalistes s'ajoute, dans l'édition du 1^{er} mai, la parole rapportée des citoyens décidés à exiger le départ d'Ehoud Olmert et d'Amir Peretz – discours rapporté qui vient, sous couvert d'information,

renforcer la position de *Ha-aretz*. Sans doute ne s'agit-il pas d'un discours d'autorité comme celui de la Commission. Cependant, le public est à plusieurs reprises mentionné comme celui qui doit éventuellement tirer les conclusions du rapport Winograd. Dans la clause 15 du rapport (p. 24), il est clairement indiqué que, dans les cas où l'équipe gouvernementale est incapable de comprendre la portée de la critique dirigée contre elle et d'en tirer la leçon, il revient aux dispositifs de contrôle dont dispose la démocratie, à savoir le Parlement et le public, d'intervenir: Le public, entendu comme l'ensemble des citoyens, apparaît à plusieurs titres : le journal fait entendre la voix des familles endeuillées et des organisateurs de la manifestation de protestation. Tous deux sont bien sûr justifiés par les circonstances, le premier groupe parce qu'il a chèrement payé le prix de la guerre, le second parce qu'il initie un événement important. Le journal souligne l'exigence des familles qui demandent aux parlementaires de « prendre leurs responsabilités et de rentrer chez eux ». Il cite les paroles d'un couple qui demande le départ des dirigeants afin que le prochain gouvernement sache que chacun doit payer pour ses échecs. Cet argument émis par de simples citoyens s'ajoute à ceux déjà avancés par le journal : c'est l'exemplarité du châtement qui est ici mise en valeur.

Quant à la manifestation à venir, l'article en souligne la nature apolitique : elle réunira des individus de tous bords, sans relation avec leur affiliation de parti. C'est l'ensemble des citoyens qui est convié à se prononcer. Il cite les déclarations de Ouzi Dayan, à la tête de l'organisation Tafnit, selon lequel, « la Commission s'est prononcée, maintenant c'est au public de se prononcer. Nous, les membres de la coalition publique, ne permettrons pas de diluer les conclusions [de la Commission] ». Cet effet de polyphonie permet une convergence de voix et de points de vue qui vient consolider le jugement du journal. S'il entend orienter l'opinion publique et influencer sur la communauté citoyenne, le journaliste se donne aussi comme celui qui répercute la voix du public.

Mais le journal ne se doit-il pas, pour pleinement assumer sa responsabilité, de faire entendre aussi la voix des opposants de façon autonome, sans la passer au tamis d'un discours de réfutation ? Soucieux de maintenir son image de feuille ouverte aux opinions adverses, *Ha-aretz* publie un article titré : « Olmert, reste » (Ehoud Ashri). Il use de l'argument de l'analogie, ou exemple historique : il se demande ce qui serait advenu de Ben Gourion ou de Menahem Begin si on leur avait imposé une commission d'enquête après la campagne du Sinaï ou la première guerre du Liban, pour conclure : « Heureusement pour Ben Gourion et Begin, aucune Commission d'enquête n'a été nommée et personne ne les a sommés de démissionner. Aujourd'hui, ils sont considérés comme deux des meilleurs dirigeants qu'ait jamais eus Israël ». Une autre voix citoyenne se fait entendre dans un entrefilet soulignant que le sort réservé aux dirigeants politiques toujours malmenés fait que les meilleurs évitent soigneusement cette voie et se tournent vers d'autres

occupations professionnelles. L'article apparaît sous l'intitulé « Nous l'avons bien mérité ».

Mais ces brefs articles ne peuvent en rien contrebalancer la masse des textes qui appellent à la démission des dirigeants. Ils visent principalement à maintenir l'ethos du journal comme presse libre accueillant les opinions les plus diverses et favorisant la réflexion à travers le débat. La direction n'en est pas moins clairement donnée, et elle trouve son expression la plus nette dans les éditoriaux. Celui du 1^{er} mai 2007 commence par la phrase : « Il n'y a pas un seul mot, dans le rapport de la Commission Winograd, auquel le Premier ministre puisse se raccrocher pour prolonger son mandat » et se poursuit sur : « Les membres de la Commission qu'il a nommée ont bouché toutes les issues et ne lui ont laissé aucune possibilité d'échapper à sa responsabilité ». Les intentions ainsi prêtées au rapport intermédiaire sont nuancées par : « L'allusion est faite de façon presque explicite [*sic*] : si les conclusions ne sont pas tirées au plan personnel maintenant, la Commission fera des recommandations claires en juillet ». Et, en clair : « Si le Premier ministre ne démissionne pas, il sera démis de ses fonctions dans un ou deux mois. La chose va presque de soi en vue de la sévérité du rapport ». On voit comment l'éditorial présente comme une évidence le syllogisme reconstruit dans tout le journal, en imputant à la Commission un principe régulateur – une prémisse majeure – qu'elle n'a à aucun moment clairement explicité, même si elle y a fait allusion dans un texte contenant également des contre-indications. L'éditorial dépouille le discours du rapport de son ambiguïté, explicite les implicites, attribue à la Commission le raisonnement selon lequel Ehoud Olmert doit partir maintenant, et sera acculé à la démission bientôt s'il ne s'éclipse pas de son plein gré. Le tout est présenté comme une évidence, qui est dans la dernière partie du texte mise au compte des sentiments du public : l'éditorial parle du « charlatanisme » d'une direction irresponsable dont le public a conscience depuis un moment, en ajoutant que si le gouvernement refuse de démissionner, la lassitude et le désespoir des citoyens ne pourront que grandir. Ainsi l'éditorial qui s'indexe d'abord au discours du rapport Winograd en l'interprétant dans son sens, se termine-t-il sur une évocation du public dont il se fait le porte-parole. Il isole par là Ehoud Olmert et son gouvernement en présentant le discours de condamnation inconditionnelle et l'exigence de démission comme l'écho à la fois d'une parole institutionnelle faisant autorité (celle de la Commission légalement nommée) et d'une parole publique. Tout en guidant fermement l'opinion, il feint de la suivre en s'appuyant sur un discours dont il se fait l'interprète.

Réflexions sur la responsabilité journalistique

Dès lors, qu'en est-il de la responsabilité du journal face à ses lecteurs en ce 1^{er} mai 2007, au lendemain de la publication du rapport partiel de la commission Winograd sur la Deuxième guerre du Liban ? Le mode de divulgation

situe celle-ci sur deux plans corrélés : la transmission de l'information et l'interprétation des données. La responsabilité du journaliste est avant tout d'éclairer l'opinion en lui fournissant toutes les pièces de l'affaire. On voit clairement que la déontologie qui prône l'objectivité dans l'information est à la fois indispensable, et en partie illusoire. Sans doute est-il capital que le journaliste soit fidèle à ce dont il rend compte, et vise à l'exactitude. Mais la présentation des données, même quand elle reste au plus près de la source (comme dans le cas présent), comporte une orientation argumentative inhérente au processus scriptural : elle naît de « la sélection, la combinaison des informations, le choix des mots » (Rabatel, Chauvin, 2006 : 19) ; elle inclut le traitement du discours rapporté, et jusqu'à la mise en écho des différents articles et la configuration globale de leurs recoupements. Sans doute cette orientation est-elle pleinement assumée par *Ha-aretz* dans la mesure où il prend ouvertement position. On aura cependant remarqué que le journal se garde bien de distinguer entre sa lecture du document rapporté, et son interprétation de ce même document. Car, en l'occurrence, ce n'est pas seulement dans la présentation du rapport partiel que la mise en mots inscrit le point de vue des locuteurs. C'est aussi dans la construction et l'attribution à la Commission d'un raisonnement que le rapport n'a pas développé dans le sens des journalistes. Prétendre qu'ils collent au texte, refuser de désigner leur lecture comme une interprétation, c'est se donner la possibilité de la promouvoir comme seule authentique en écartant toute alternative, ou en délégitimant *a priori* les alternatives mentionnées. Aussi la responsabilité journalistique qui consisterait à permettre au lecteur d'exercer son jugement en lui offrant toutes les données et tous les modes d'interprétation qui peuvent en découler, n'est-elle guère prise en compte.

Au-delà du maniement des documents et des conclusions que le journal leur fait endosser, on peut se demander ce qu'il en est du traitement de la responsabilité politique qui apparaît comme l'enjeu majeur de la crise. Comment *Ha-aretz* présente-t-il le sujet au lecteur « qui pense » ? Comment éclaire-t-il sa réflexion ? Il semble que le journal s'aligne sur le document du rapport partiel, tout en jouant sur un deuxième sens tiré de la langue courante. Il y a d'une part, la responsabilité des décideurs qui doivent se porter garants des choix qui engagent la nation et de la façon dont ils ont été effectués, sur lesquels on peut leur demander des comptes et les juger ; et, d'autre part, le fait d'assumer ses responsabilités dans le sens d'assumer pleinement les conséquences de ses fautes et d'être prêt à les payer. La langue courante glisse facilement de l'un à l'autre, et le journal fait de même. Dans ce cadre, il n'y a pas de place pour une réflexion autonome ou un débat sur ce que la responsabilité politique peut signifier. La définition d'Ehud Olmert est écartée d'emblée comme fallacieuse dans des textes où les citations du rapport Winograd, prises dans la trame du commentaire journalistique, remplacent la délibération.

Par ailleurs, les conséquences politiques immédiates d'une démission du gouvernement en place sont esquivées. Revient-il au journal d'orienter le jugement des lecteurs en les faisant réfléchir sur ce qu'entraînerait dans l'immédiat la chute du gouvernement Ehoud Olmert ? Il s'agirait d'en évaluer les conséquences au niveau de la stabilité politique, du coût de nouvelles élections et de l'avenir du processus de paix dans la conjoncture de mai 2007, où la droite et son dirigeant Benyamin Natanyaou guettent la démission des dirigeants. Le sujet – amplement débattu aujourd'hui, en janvier 2008, à la veille de la publication du rapport définitif de la Commission Winograd – est rejeté dans l'édition du 1^{er} mai dans la catégorie des considérations politiciennes indignes. La célèbre distinction de Max Weber sur l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité est ici précieuse. Consciemment ou non, le journal doit opérer un choix entre ces deux attitudes. Soit, comme il le fait dans ce cas, il défend des principes pour que « ne s'éteigne pas la flamme de la pure conviction qui pense » (Weber, 1959 : 193), en l'occurrence un principe de justice (les fautes doivent être sanctionnées) et un principe d'intégrité (celle qui est exigée des dirigeants). Soit il tient compte de l'imperfection de la réalité et tente d'anticiper les conséquences de l'application des principes, sans en rejeter la responsabilité sur les autres ou sur le monde (*ibid.*). Il est intéressant à ce propos de noter que Max Weber contraste, dans un tout autre contexte, la recherche des coupables après une guerre, qui peut être stérile, et la responsabilité envers l'avenir. Cela ne signifie certes pas que sa réflexion soit valable pour le cas présent (qui comporte des éléments fort différents) – mais cela soulève la question de savoir si l'attitude d'un journal ne doit pas relever de l'éthique de la responsabilité. Il s'agit en l'occurrence d'anticiper les possibles conséquences d'une position de principe fondée sur des valeurs absolues, et de donner au lecteur à réfléchir en le guidant dans une délibération ouverte où les différentes options sont pesées dans leurs conséquences probables. Dans ce sens, le journal doit contribuer à dégager et à formuler les questions qui doivent faire l'objet d'un débat, et non fournir d'emblée des réponses qui occultent la question. Dans les termes de Michel Meyer (2005 : 17), on pourrait se demander si la presse doit relever de l'argumentation, qui traite du problématique et prend les questions à bras-le-corps, ou de la rhétorique, qui efface les questions en faisant comme si elles étaient résolues.

De plus, on pourrait se demander si la responsabilité collective du journal ne suppose pas qu'il se mette lui-même en cause et revienne sur ses propres positions au moment du déclenchement de la guerre pour évaluer ses « erreurs ». Comme toute la presse israélienne, *Ha-aretz* a soutenu les décisions du gouvernement et n'est revenu que peu à peu de ce soutien. Il ne s'agit pas de battre sa coulpe, mais de doubler la question de la responsabilité gouvernementale de celle de la responsabilité citoyenne et de la responsabilité médiatique en cas de conflit armé. Et cela d'autant plus que le pays et la presse de tous bords se rangent

toujours massivement derrière leurs dirigeants et l'armée dès qu'une guerre éclate. Là aussi, le petit article de *Ha-aretz* qui traite de la question en termes de culpabilité collective plutôt que sur le mode de la remise en question et de la délibération peut sembler insuffisant. Il ne s'agit pas, en effet, de diluer les responsabilités individuelles ni la responsabilité de l'ensemble des gouvernants en accusant tout le monde (les positions d'Hannah Arendt sur le sujet sont bien connues). Il s'agit – sans préjuger des résultats – de repenser la notion de responsabilité collective, dans le contexte israélien, en faisant jouer dans un même espace de réflexion la responsabilité gouvernementale, la responsabilité médiatique et la responsabilité citoyenne.

Conclusion

Ces réflexions sur la responsabilité collective appliquée à la presse font cependant l'impasse sur un élément qu'il importe ici de mettre en valeur, et qui mérite aussi qu'on s'y attache dans une réflexion ouverte. En effet, la démarche de *Ha-aretz* est ici celle d'une presse engagée. Or, il n'est pas facile d'allier l'exigence d'ouvrir un espace de débat, un lieu où peuvent se développer des argumentations diverses dans la recherche toujours problématique d'un accord, avec la volonté d'intervenir sur l'opinion publique pour assurer une action qu'on pense urgente et salutaire. Et, en effet, la responsabilité du journal est tacitement interprétée par le quotidien en des termes qui diffèrent de ceux que nous avons évoqués plus haut. Le journal des « gens qui pensent » se veut avant tout une voix critique qui a le devoir de prendre position contre toutes les décisions et les conduites socialement, politiquement, voire moralement, répréhensibles, sur la base d'un credo de gauche. Dans un pays incessamment confronté à des problèmes vitaux, il se veut une feuille d'opposition qui n'hésite pas à intervenir sur le terrain. Cet engagement, en soi appréciable, va-t-il de pair avec la libre tribune que nécessite la délibération ? Procède-t-il nécessairement d'un mouvement dont l'élan favorise la passion plutôt que la raison ? Sans doute l'engagement n'exclut-il pas la délibération ; il est au contraire censé s'appuyer sur une réflexion partagée qui déploie les divers possibles, les analyse, en pèse les bénéfices et les dangers afin de mener à une conclusion raisonnable sur laquelle un accord peut s'établir. On sait néanmoins qu'un discours engagé qui lutte pour des enjeux de société importants, généralement liés à des valeurs et à des affects, a souvent tendance à tracer au raisonnement une voie claire menant à des conclusions unilatérales, plutôt que d'ouvrir largement et impartialement le débat. C'est ce que fait *Ha-aretz*, en restant certes dans le cadre de la déontologie journalistique, lorsqu'il incite les lecteurs à veiller à la bonne marche de la démocratie et à contrôler l'exercice du pouvoir dans une région où la violence menace.

Il ne s'agit pas ici de trancher, mais d'exposer les diverses interprétations possibles de la responsabilité journalistique, et les tensions que créent des exigences différentes et parfois contradictoires. En présentant des questions non résolues, cet article tente de faire ce que le journal a, au moins partiellement, failli à mettre en pratique – ouvrir un espace de réflexion où plusieurs conceptions de la responsabilité collective peuvent être confrontées en laissant place à la délibération et au libre choix.

Références

- Amossy R., 2000, *L'argumentation dans le discours*, Paris, A. Colin, 2006.
- Arendt H., 2003, *Responsabilité et jugement*, trad. de l'américain par J.-L. Fidel, Paris, Payot, 2005.
- Charaudeau P., 2005, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck.
- Koren R., 2006, « La responsabilité des Uns dans le regard des Autres : l'effacement énonciatif au prisme de la prise de position argumentative », *Semen*, 22, pp. 93-108
- Martin-Lagardette J.-L., 2003 (5^e éd.), *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, Éd. La Découverte.
- Limor Y., Mann R., 1997, *Journalism : Reporting, Writing and Editing*, Tel-Aviv, Open University (en hébreu).
- Meyer M., 2005, *Qu'est-ce que l'argumentation ?*, Paris, Vrin.
- Mouillaud M., Tétu J.-Fr., 1989, *Le journal quotidien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- Rabatel A., Chauvin-Vileno A., 2006, « La question de la responsabilité dans l'écriture de presse », *Semen*, 22, pp. 7-28.
- Weber M., 1959, *Le savant et le politique*, trad. de l'allemand par J. Freund, Paris, Éd. Plon, 2003.